

La Caf du Rhône recevra sur rendez-vous à compter du 1^{er} juin 2015.

Accueil sur rendez-vous

La Caf du Rhône reçoit le public sur rendez-vous depuis de nombreuses années dans plusieurs points d'accueil dont le site de Lyon 8^{ème} depuis son ouverture en juin 2012.

L'accueil sur rendez-vous permet de **ne pas attendre**, le visiteur est reçu à l'heure prévue, pour **un entretien personnalisé et complet**.

Forte de cette expérience et poursuivant l'objectif d'améliorer le service rendu aux familles, **la Caf du Rhône étend, à compter du lundi 1^{er} juin 2015, l'accueil sur rendez-vous dans les 4 sites principaux : Lyon 3^{ème}, Lyon 8^{ème}, St-Fons et Villefranche-sur-Saône.**

Les usagers auront à leur disposition des espaces multimédias pour effectuer leurs démarches en ligne sur le www.caf.fr. **Des conseillers seront présents pour les accompagner et les guider sur Internet** dans ces espaces en libre-accès.

De plus, des bornes interactives extérieures sont accessibles en dehors des horaires d'ouverture au public (24h/24 et 7j/7) sur les sites de Lyon 3^{ème}, Lyon 8^{ème} et Villefranche-sur-Saône.

Amplitude et horaires harmonisés

Afin d'optimiser l'offre de service et de gagner en lisibilité, les 4 sites seront ouverts de façon identique : **du lundi au vendredi, de 8h à 16h sans interruption.**

Cette harmonisation permettra à la Caf du Rhône d'accueillir le public 2 jours de plus à Lyon 8^{ème} (mercredi et jeudi) et 1 jour supplémentaire à St-Fons (lundi).

Pour prendre rendez-vous

Pour être reçu dans les accueils de Lyon 3^{ème}, Lyon 8^{ème}, St-Fons et Villefranche-sur-Saône à compter du 1^{er} juin, les usagers prendront rendez-vous en quelques clics (dès le 20 mai 2015) sur www.caf.fr, espace « Ma Caf », « Contacter ma Caf » puis « Prendre un rendez-vous ».

Un mail de confirmation sera adressé à l'issue de la prise de rendez-vous.

Le lieu d'accueil, le jour et l'horaire du rendez-vous sont au libre-choix du public.

A noter, pour les autres lieux d'accueil Caf concernés, les modalités de prise de rendez-vous restent inchangées (détails sur caf.fr / Ma Caf/ Contacter ma Caf / Points d'accueil).

De nombreuses démarches possibles sur www.caf.fr

Plus d'une demande sur deux peut trouver réponse sur le site Internet de la Caf et éviter au public de se déplacer inutilement.

Le caf.fr propose de nombreuses démarches en ligne **pour les allocataires** qui peuvent gérer leur dossier Caf à partir de la rubrique « Mon compte » :

- déclarer un changement de situation familiale ou professionnelle ou un changement de coordonnées bancaires ou personnelles (adresse mail et n° de téléphone indispensables pour recevoir les informations de la Caf),
- saisir les ressources annuelles ou trimestrielles (RSA, AAH),
- estimer les droits au logement, au RSA ou à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje),
- faire une demande d'aide au logement ou de complément mode de garde d'enfant,
- consulter les droits et paiements et suivre les démarches avec la Caf,
- éditer une attestation de paiement....

Les non-allocataires peuvent également faire des démarches en ligne sur le caf.fr comme notamment déclarer une grossesse, demander une aide au logement ou encore faire des estimations de droits au logement, au RSA ou à la Paje,..

De plus, **les allocataires disposent désormais de l'application mobile «Caf - Mon Compte»** (disponible gratuitement en téléchargement) pour accéder à leur dossier Caf depuis leur smartphone ou tablette.